

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 18 AVRIL 2024
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Présentation d'actions CAUE : Livret « franges urbaines »
- Conseil d'administration du 14 décembre 2023 : validation du compte rendu
- Point budget
- Animation du groupe de travail « végétalisation » : portage administratif par le CAUE
- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes
- Présentation de la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023/2027 entre le Département de l'Ardèche et le CAUE de l'Ardèche votée en Commission Permanente du Département le 8 mars 2024.
- Informations ressources humaines
- Partage d'actualités sur le projet d'orientation du CAUE
- Questions diverses
 - Assemblée Générale 2024 : jeudi 6 juin 2024
 - Dates à venir

Le 18 avril 2024 à 18h00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, maire de Prunet

Jérôme BOSC, représentant la direction départementale des territoires de l'Ardèche

Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Robert DUCHAMP, représentant le Syndicat des Architectes de l'Ardèche

Christian FEROUSSIER, Président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux

Hélène LACROIX, trésorière du bureau du CAUE de l'Ardèche

Laurent MARCE, conseiller départemental, maire de Talencieux

Brigitte MOREL, secrétaire du bureau du CAUE de l'Ardèche

Céline VIDALLET, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes



Conseil d'administration du 18 avril 2024

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance

Kévin DOUSSAINT, conseiller paysagiste

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Thierry AUMAGE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Célia AUZOU, architecte

Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche

Cécile BODDAERT, représentant la Direction Académique des Services de l'Education Nationale

Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac

Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture

Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi

Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture

Hervé OZIL, administrateur du CAUE

Régis PERIER, représentant la Chambre d'Agriculture

Ingrid RICHIOUD, conseillère départementale, vice-présidente du Département, adjointe au maire de Tournon sur Rhône

Robert ROUX, 2ème vice-Président du CAUE

Laure VIGNERON, représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche

Le Président ouvre la séance en constatant que le quorum n'est pas atteint, 10 membres présents au CAUE et un en visio, Laurent Marce, qu'il remercie de sa connexion mais dont le vote ne peut être pris en compte en visio.

Il demande aux membres présents si le CA doit être maintenu, pour lui il doit être reconvoqué.

Les membres présents demandent que le CA se tienne en abordant les sujets de façon informative mais sans vote.

Le Président valide cette proposition et précise qu'un CA sans avoir besoin du quorum sera reconvoqué pour voter.

Le Président ajoute que des élus du conseil départemental sont absents de façon permanente et que c'est inadmissible. Il en référera au Président du Département et contactera les élus concernés.

1. Présentation d'actions CAUE : Livret « franges urbaines »

Kévin Doussaint présente en images ce guide qui a été signé en février 2024. Il est le fruit d'un partenariat entre la DDT, la chambre d'agriculture et le CAUE. Il est à télécharger sur le site du CAUE.

Jérôme Bosc souligne que c'était une attente exprimée par les agriculteurs et les élus sur le traitement des lisières. Il remercie le CAUE et la chambre d'agriculture pour ce travail partenarial. Il y a déjà des OAP thématiques de PLU/PLUi qui se sont inscrites dans la démarche ce qui donne des résultats positifs de ce travail. Il en résulte notamment un apaisement des relations entre exploitants et habitants.

2. Conseil d'administration du 19 octobre 2023 : validation du compte rendu.

Pas de validation ce jour, car pas de quorum .

Conseil d'administration du 18 avril 2024

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

CF

3. Point budget

Le Président rappelle le résultat positif en 2023 + 35 156 euros qui est essentiellement dû à une baisse de dépenses au niveau de la masse salariale et à des actions non lancées ou moins consommatrices.

Le fonds associatif est de 300 087 euros fin 2023.

Une stabilisation apparaît après 2 exercices déficitaires de plus de 130 000 euros.

La situation reste fragile et demande une gestion attentive du budget. Il en remercie le directeur et le comptable.

Il reste des incertitudes liées à l'impact de l'inflation sur les charges de fonctionnement, à la maîtrise de la masse salariale et aux fluctuations du montant des conventions et des adhésions.

Une note positive avec la nouvelle convention d'objectifs et de moyens signée avec le Département de l'Ardèche, avec un versement de 800 000 euros/an de taxe d'aménagement qui permet une visibilité sur les 4 prochaines années.

Cette somme permet de garantir la qualité d'un service public à toutes les communes même les plus modestes, de contribuer à une ingénierie départementale de proximité offerte à moindre coût aux acteurs du territoire, et de favoriser la qualité du cadre de vie des habitants et l'attractivité de l'Ardèche à travers tous les projets accompagnés.

Le budget 2024 :

Les charges s'élèvent à 1 062 516 euros :

- Charges de fonctionnement sont de 183 523 euros. Avec l'intégration de l'inflation sur l'électricité, le gaz, la location de voitures, les frais de photocopieurs...
- Charges liées au personnel sont de 764 493 euros, les ressources humaines sont maintenues, 20 % d'autofinancement d'un poste d'architecte...
- Charges liées au programme d'actions sont de 114 500 euros, une partie sur les fonds propres qui permettront d'aller chercher du cofinancement LEADER et CIMAC.

Les recettes s'élèvent à 1 034 875 euros :

- 800 000 euros proviennent de la taxe départementale
- 94 500 euros sont attendus des conventions signées avec les collectivités
- 18 200 euros sont attendus des adhésions
- 76 000 euros proviennent de subventions liées au programme d'action qu'il faudra aller mobiliser.

Le résultat estimé est déficitaire de 27 641 euros.

Le fonds associatif serait fin 2024 de 272 446 euros.

Le tableau comprend une projection jusqu'en 2028. Une garantie de fonctionnement jusqu'à fin 2027 est assurée en mobilisant de façon attentive le fonds associatif.

Jérôme Damour ajoute que le CAUE devra aller chercher des ressources supplémentaires.

A partir de 2027 il faudra discuter à nouveau avec le Département sur le montant de la convention.

Le Président précise qu'une projection à 4 ans est rare pour une structure.

4. Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes

Le mandat du cabinet Gallo & Associés Audit en tant que commissaire aux comptes arrive à échéance.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour 6 ans pour un montant prévisionnel de 3650 € HT à partir de 2024.

L'assemblée générale délibérera sur ce renouvellement.

Conseil d'administration du 18 avril 2024

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

5. Animation du groupe de travail « végétalisation » : portage administratif par le CAUE

Jérôme Damour présente ce point. Depuis un an et demi un travail partenarial est engagé pour répondre à un besoin d'accompagnement de projets de végétalisation des espaces éducatifs. Un groupe de travail « végétalisation des espaces éducatifs » s'est constitué regroupant : le collectif Pétale 07, le Conseil Départemental de l'Ardèche, le PNR des monts d'Ardèche, le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, le CAUE 07, le SDEA, le réseau Canopé, l'association VIE, l'ARS Auvergne Rhône Alpes, la DSDEN (Éducation Nationale) et la DDT07.

Le 29 mars 2023 une journée « Place à la végétalisation ! » a été organisée à la Voulte. Depuis 21 sollicitations ont été identifiées, 15 réunions du groupe de travail ont eu lieu animées par le collectif Pétale 07.

L'enjeu est de pérenniser ce groupe de travail « végétalisation des espaces éducatifs ardéchois » face aux enjeux d'adaptation au changement climatique. L'idée est d'aller chercher des financements et ainsi valoriser les actions mises en place. Le fonds vert pourrait être mobilisable par le CAUE.

Le CAUE a été identifié comme porteur de la demande de subvention, l'animation du groupe de travail étant assurée par Pétale 07.

Une demande de subvention va être proposée pour accompagner des projets transversaux exemplaires, pour animer une journée départementale, pour valoriser des projets transversaux et pour le suivi administratif par le CAUE.

Une note d'intention a déjà été déposée en Préfecture.

Une délibération sera nécessaire en AG pour demander la subvention du fonds vert. 100 000 euros de fonds vert sur 2 ans.

Céline Vidallet et Hélène Lacroix reviennent sur la journée végétalisation à la Voulte à laquelle elles ont participé. Les visites étaient intéressantes ainsi que les échanges avec les élus, techniciens et professionnels.

Le Président et Laurence Allefresde soulignent que ce portage administratif a du sens pour pérenniser l'animation par Pétale 07 dont le professionnalisme est reconnu.

6. Présentation de la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023/2027 entre le Département de l'Ardèche et le CAUE de l'Ardèche votée en Commission Permanente du Département le 8 mars 2024.

Sandrine Chareyre rappelle les nombreux échanges et travaux qui ont abouti au vote de la convention le 8 mars dernier.

Un versement de 800 000 euros de taxe d'aménagement par an a été voté pour la période 2024/2027. Une augmentation de 200 000 euros a été obtenue qui était primordiale pour la survie du CAUE.

Le partenariat est renforcé avec une mobilisation d'1/2 temps plein CAUE sur des projets partenariaux. Sur 2024, deux axes de travail :

- Accompagnement sur le futur plan départemental « Innovation eau et végétalisation » pour les bâtiments du Département notamment sur l'aménagement extérieur des collèges.

Trois collèges par an sont aidés. Le CAUE intervient déjà sur les collèges de Vals et de la cité scolaire du Cheylard. En 2024 viendra s'y ajouter les Vans.

Des préconisations CAUE seront transmises fin 2024 pour que le Département puisse faire les investissements en 2025.

Patrick Yiu architecte, Jules Abel paysagiste, Guylaine Magniez chargée de mission environnement et Séverine Mondino chargée de mission culture, sont mobilisés.

- Appui à l'aménagement des sites liés à la politique Espaces naturels sensibles (ENS) et aux actions de sensibilisation à travers une entrée paysage avec une participation aux démarches opération grands sites (Combe d'Arc, Gerbier-Mézenc).

Sur 2024 est prévue une mise à disposition de l'exposition « paysages mobilisés » à la ferme de Bour-

Conseil d'administration du 18 avril 2024

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

CA

latier et une lecture de paysage sur St Remèze en partenariat avec le SGGA dans le cadre de la journée « Enfants du Patrimoine ».

Sandrine Chareyre souligne qu'une vigilance sera de mise sur le temps passé sur ces missions. Il ne faut pas que l'équipe du CAUE soit sur mobilisée au détriment des accompagnements des collectivités.

Elle ajoute qu'une signature officielle de cette convention avec le Président du Département pourrait avoir lieu soit à l'AG ou à une autre date pour valoriser ce partenariat.

Sandrine Chareyre précise que cette convention propose des mutualisations dont notamment l'accès à la convention de groupement permanent de commandes avec le Département (papier, fournitures de bureau, voitures, téléphones portables) et l'accès au service impression du Département.

7. Informations ressources humaines

Le Président fait part de l'arrivée d'Ivan Mazel, architecte urbaniste pour une durée d'un an dans le cadre d'un partenariat avec la DDT « Stratégie bâimentaire » depuis le 4 mars 2024.

L'arrivée en mai de Julian Haumont pour un stage sur le catalogue des formes urbaines denses en partenariat avec la DDT, stage se terminant en novembre 2024.

De juillet à Août 2024 Justine Dupire stagiaire sur les outils de sensibilisation paysage viendra compléter l'équipe du CAUE.

Le CAUE va faire appel à un prestataire extérieur à partir du mois de septembre, pour accompagner la réflexion sur l'organisation de l'équipe. L'objectif est de conforter le sens dans l'action du CAUE au quotidien et favoriser la dynamique d'équipe.

Ce prestataire établira un état des lieux, un diagnostic, proposera les moyens à mettre en œuvre et les préconisations pour un fonctionnement de l'équipe dynamique et constructif.

Le Président ajoute que des difficultés et souffrances au travail ont été relevées, il faut que le cadre de travail favorise la qualité de vie et les conditions de travail.

Une évaluation sera faite 6 mois après l'intervention du professionnel.

Jérôme Damour précise qu'une analyse des risques psychosociaux sera menée. Certains salariés sont en souffrance, il faut recréer du collectif.

Le Président ajoute que le passif est compliqué. Au CAUE il n'y a pas de système pyramidal, le directeur doit être fédérateur. Avec Sandrine Chareyre, il essaie d'écouter les salariés, cela aide à se positionner. Au CAUE, 85 % du budget c'est de l'humain.

Jérôme Damour précise que l'état des lieux est partagé ainsi que les attentes.

Un CSE a été mis en place il y a 2 ans.

Un jury pour choisir l'intervenant sera mis en place et composé d'un responsable CSE, un représentant du bureau du CAUE et le directeur. C'est ce dernier qui choisira le prestataire retenu.

Le directeur va élargir la liste des futurs prestataires à la CARSAT qui a des prestataires référencés.

Christian Feroussier ajoute que le choix doit être assumé par le directeur. Il faut que ce soit participatif.

Il rappelle que les ressources humaines sont importantes pour la vice Présidente et lui-même. Il faut donner les moyens aux salariés d'être bien au travail.

Le jury devrait se tenir en juin pour un début de prestation en septembre.

8. Partage d'actualités sur le projet d'orientation du CAUE

Jérôme Damour rappelle que le fil rouge « santé et adaptation au changement climatique » est décliné tout au long de l'année.

CF

Conseil d'administration du 18 avril 2024

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

- **Appel à projet centre-bourg**

Volonté de travailler sur ce thème pour traiter la vacance de logements. Le nouveau programme LEADER comporte une fiche action intitulée dynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes. Une fiche projet va être rédigée par l'équipe du CAUE pour déposer une demande de subvention LEADER afin d'initier un Appel A Projet « 'Fini les vacances ! » auprès de communes ardéchoises pour remobiliser le bâti existant en centralités. Un dossier de demande de subvention sera déposée en juillet normalement.

- **Etudes partenariales**

Élaboration d'un catalogue des formes urbaines denses en partenariat avec la DDT 07. Ce travail vient en résonance avec les assises départementales de la sobriété urbaines pilotée par la Préfecture à l'automne.

- **« Bons plan(t)s »**

L'opération est relancée avec le retour de Guylaine Magniez. 25 communes vont être accompagnées en 2024.

- **Outils de sensibilisation**

Des fiches de conseil architectural sont créées pour la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, en association avec l'UDAP pour traduire graphiquement le règlement du PLU. Un partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire est prévu à l'automne pour sensibiliser les nouvelles équipes aux fiches produites par le CAUE en y ajoutant notamment un volet énergie.

- **« 5 à 7 éco construction »**

En Septembre aura lieu un « 5 à 7 » sur le radon porté par l'ALEC et la CAPEB.

En 2025, un « 5 à 7 » sur le réemploi est prévu.

- **« Prends ton casque ! »**

L'action se déroulera au Teil en fin d'année. Un travail sur l'espace public suite à la reconstruction des îlots sur lesquels le CAUE a travaillé suite au séisme de 2019.

- **« Places aux Femmes ! »**

L'exposition sera accueillie en Lozère le 22 avril. Elle est aussi diffusée auprès de lycées ardéchois et sur les trois communes qui ont bénéficié de résidences.

- **« Paysages mobilisés »**

L'exposition sera visible à la ferme de Bourlatier du 27 avril au mois de novembre dans le cadre d'un partenariat avec le département sur la mise en place de l'OGS Mézenc-Gerbier.

- **Urba-sessions**

Plusieurs webinaires ont eu lieu au 1^{er} semestre en partenariat avec l'ARS et le CAUE 26 sur le thème de l'urbanisme favorable à la santé.

Le CAUE contribuera aux assises départementales « sobriété foncière » le 8 novembre 2024 organisées par la Préfecture.

- **Réseau des acteurs de l'urbanisme**

Une subvention LEADER sera à demander pour le financement des actions du réseau. Il sera mobilisé sur la journée du 8 novembre (cf ci-dessus).

- **Réseau départemental du Paysage**

Une journée départementale aura lieu en octobre (date à préciser) sur le thème de l'arbre en ville.

- **Offre pédagogique**

Un accompagnement sur plusieurs cours d'école avec le groupe de travail végétalisation des espaces éducatifs se poursuit.

Une formation des enseignants sur la question du patrimoine industriel ardéchois aura lieu en 2025. Un travail avec la DAC est engagé.

Conseil d'administration du 18 avril 2024

CF

Isabelle Descours demande s'il y a des retours au CAUE sur le « pass culture » qui identifie le CAUE comme structure sur ADAGE.
Jérôme Damour répond que non mais que c'est au CAUE de proposer des outils mobilisables.
Un outil comme les observatoires de paysage pourrait être proposé.
Laurence Allefresde propose au CAUE de se rapprocher de Canopé.

9. Questions diverses

Céline Vidallet demande si le conseil de l'Ordre régional des architectes peut désigner un autre membre pour siéger au CA du CAUE suite aux dernières élections de l'Ordre.
Un suppléant pourrait être nommé.

Jérôme Damour revient sur un point administratif de la représentation de la DDT au sein du CA. Dans les statuts il y a deux personnes de la DDT : le directeur de la DDT et un représentant.
Discussion à avoir.

Question des procurations. Cela déresponsabilise, moins de présents mais quorum atteint.
Le Président rappelle l'importance d'être présent car la discussion est primordiale.
Discussion à avoir aussi.

- Dates à venir
 - **jeudi 6 juin 2024** : Assemblée Générale 2024 : A St Gineys de 14h à 15h30 suivie d'ateliers forums et de visite de l'éco lotissement, des espaces publics et de la salle des fêtes.
 - **le 20 septembre** : « Enfants du Patrimoine » à St Remèze
 - **en octobre** date à préciser : journée départementale du paysage avec l'appui de la DREAL
 - **le 8 novembre** : Journée départementale « sobriété foncière »
 - **en décembre** : visite « prends ton casque » sur le thème des espaces publics et du réemploi

L'ordre du jour étant épuisé, Christian FEROUSSIER remercie les participants de leur attention et lève la séance à 20 heures en invitant les administrateurs à partager un verre de l'amitié.

Le Président

Christian FEROUSSIER



Conseil d'administration du 18 avril 2024

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr